

DIRECTION SUPPORT
SERVICE ACHATS

CAHIER DE CHARGES RELATIVE A

L'Acquisition de paillasses de laboratoire

Votre Interlocuteur pour la présente consultation est le responsable Achat Mascir

Mme Tounsi Fatine :

Email : f.tounsi@mascir.com

Mobile : +212 660 11 86 02

Fax : + 212 538 014 235

CHAPITRE I: CONDITIONS GENERALES :

DIRECTION SUPPORT
SERVICE ACHATS

ARTICLE 1 : Objet

La présente consultation a pour objet l'acquisition de paillasses de laboratoires et leur installation

ARTICLE 2 : DOCUMENTS DE REFERENCE

2.1 Droit applicable

Le contrat issu de la présente consultation sera soumis au droit marocain.

Tout désaccord entre MASCIIR et le Prestataire devra être réglé à l'amiable par coopération entre les deux Parties, faute de quoi, le litige sera soumis au tribunal compétent de Rabat.

2.2 Textes de référence

L'ensemble des prestations décrites dans le présent document, ainsi que les rapports entre le Client et tout soumissionnaire répondant à cet appel d'offres (Ci-après le Soumissionnaire) ou exécutant le contrat (Ci-après le Prestataire) seront soumis au droit marocain.

2.3 Documents contractuels

Les obligations du Prestataire pour l'exécution des prestations, objets du présent Appel d'Offres, résulteront de l'ensemble des pièces constitutives du contrat désignées ci-dessous :

- *Le contrat à conclure avec ses annexes et ses avenants,
- *Les commandes
- *Le présent Document;
- *La soumission et, le cas échéant ses annexes;

Après sa notification, le contrat pourra être modifié, le cas échéant, par des avenants ou échanges de lettres qui sont notifiés dès leur signature par les deux parties contractantes.

ARTICLE 3 : DATE LIMITE ET LIEU DE DEPOT DES OFFRES

Les offres doivent être déposées dans les conditions et délais prévus par le présent cahier de charges au responsable achat et logistique au plus tard le 25 Février 2020 avant 12H00

DIRECTION SUPPORT
SERVICE ACHATS

Le soumissionnaire doit établir une offre de prix selon l'incoterm DAP pour les fournisseurs étrangers en ventilant le prix du transport de celui de l'équipement.

Les fournisseurs locaux doivent être en mesure de soumettre une proposition incluant Le transport est à leur charge jusqu'au lieu de livraison qui sera défini sur la commande.

A noter que MAScIR dispose autant que fondation de la franchise UNESCO de l'exonération des DD.

A ce titre les sociétés marocaines, peuvent soumettre une proposition hors DD.

ARTICLE 4: DOSSIERS DE SOUMISSION

Tout Soumissionnaire est tenu de présenter un dossier de soumission comportant :

a) Un Dossier Administratif comprenant :

Ce dossier doit comprendre :

- ✓ Une déclaration sur l'honneur;
- ✓ Extrait de K-BIS
- ✓ Status
- ✓ Le cahier des charges dûment paraphé, signé et cacheté.
- ✓ Les délégations de pouvoir le cas échéant

b) Un Dossier commercial, comprenant :

- ✓ Le bordereau des prix détaillés et le contrat de maintenance doivent être clairement spécifiés.

Les prestations doivent être libellées en Hors TVA,

c) Un Dossier Technique comprenant :

L'offre technique du fournisseur doit reprendre les spécifications techniques tel que proposée dans le chapitre CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

ARTICLE 5 : MODE D'ADJUDICATION

La présente consultation sera adjugée selon les besoins de MAScIR.

DIRECTION SUPPORT
SERVICE ACHATS

CHAPITRE II: PERMIMETRE DE LA PRESTATION

ARTICLE 1: Caractéristiques et spécifications techniques

Caractéristiques générales

1/Paillasses:

Plan de travail (surface): TRESPA ou équivalent avec épaisseur de 20 mm

Couleur : ice blue

Support : type C avec bar de renforcement. La surface des supports doit résister aux effets de la corrosion.

Dimension :

- Longueur : 120/150/180 cm (voir la quantité des besoins ci-dessous)
- Largeur : 75 cm
- Hauteur : 90 cm

Silicone pour montage du plan de travail sur le support

2/Paillasse humide (avec évier) :

Dimension :

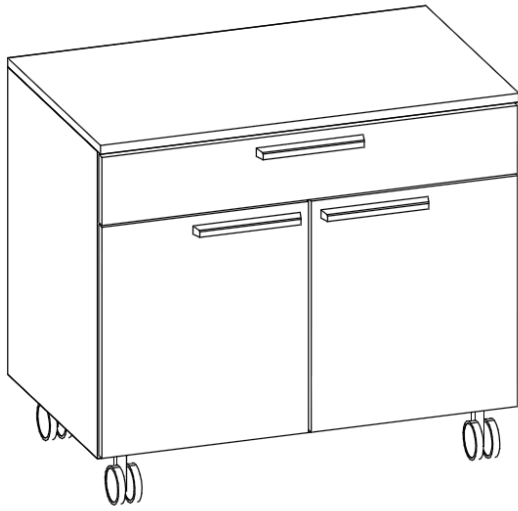
- Longueur : 140 cm (voir la quantité des besoins ci-dessous)
- Largeur : 75 cm
- Hauteur : 90 cm
- Cuve évier : 50 x 50 x 25 (L x l x P) cm

3/Armoires sous paillasse sur roulettes :

Dimensions:

- Longueur : 90 cm (voir la quantité des besoins ci-dessous)
- Largeur : 55 cm
- H : 80 cm

DIRECTION SUPPORT
SERVICE ACHATS



Quantités :

Paillasse de 120 cm de longueur = 16

Paillasse de 150 cm de longueur = 2

Paillasse de 180 cm de longueur = 22

Paillasse humides (avec évier) de 140 cm de longueur = 4

Armoires sous paillasse sur roulettes = 32

DIRECTION SUPPORT
SERVICE ACHATS

ARTICLE 2 : DUREE DE GARANTIE

Le matériel avec toutes ses composantes sont garantis sur site MAScIR pendant une durée de **deux ans**.

ARTICLE 3 : CONTRAT DE MAINTENANCE

N/A

ARTICLE 4: INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

Tous les éléments requis pour l'installation des paillasse devront être apportés par le fournisseur.
N.B : l'installation des paillasse se fera une en coordination avec les travaux d'aménagements des laboratoires.

ARTICLE 5 : FORMATION

N/A

ARTICLE 6 : DOCUMENTATION TECHNIQUE

Le fournisseur s'engage à fournir, à la livraison, toute la documentation comprenant les caractéristiques techniques.

ARTICLE 7 : DUREE ET CONDITIONS D'EXECUTION

a) Durée D'exécution

Les articles, objet du présent CPS, devront être livrés dans un délai maximum de 8 semaines à compter de la réception du bon de commande.

ARTICLE 8 : PENALITE DE RETARD

En cas de dépassement d'un délai d'exécution tel que spécifié à l'article 7, le Prestataire est passible d'une pénalité égale à 5%^o(5 pour Mille) du montant du contrat par jour de retard dans la limite toutefois d'un plafond maximal de 10% du montant du contrat au delà duquel, il est fait application des dispositions de l'article 11.

DIRECTION SUPPORT
SERVICE ACHATS

ARTICLE 9 : RECEPTION – VERIFICATION

a) Vérification

Les opérations de vérification du matériel objet de la présente commande auront lieu dans les locaux de MAScIR; elles seront effectuées sous la responsabilité du responsable de ce projet.

Aucune réception même partielle ne peut se faire si tout le matériel reçu n'est pas exactement conforme au bon de commande.

b) Réception

La réception définitive sera prononcée après installation.

ARTICLE 10 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement sera effectué 60J fin de mois au vu de la facture du Prestataire et du PV de réception définitif

Le Prestataire doit produire une facture commerciale numérotée établie en 03 exemplaires signée, datée et arrêtée en toutes lettres. Elle devra indiquer les références du Contrat de la commande afférente.

Lesdites factures devront être adressées au Comptabilité Fournisseurs de MASCIR, sise BATIMENT EX ST ERICSSON MADINAT ALIRFANE 3^{ème} étage, Rabat- Maroc.

ARTICLE 11 : RESILIATION DU CONTRAT

Indépendamment des cas prévus par le Droit commun, le Contrat issu du présent cahier des charges pourra être résilié de plein droit par MAScIR, aux torts du Prestataire, après mise en demeure par lettre recommandée passé un délai de 20 jours et dans les cas suivants:

- ▶ Actes frauduleux portant sur la nature, la qualité et la fiabilité de l'équipement et prestations objet du présent cahier des charges
- ▶ En cas de dépassement du plafond des pénalités de retard tel qu'indiqué à l'article 8.

ARTICLE 12 : ASSURANCE CONTRE LES RISQUES

Le Prestataire déclare être couvert par une assurance civile professionnelle contre les risques qu'il encourt à l'occasion de son activité et pendant toute la durée de l'exécution du présent contrat. Le

**DIRECTION SUPPORT
SERVICE ACHATS**

Client se réserve le droit de demander copies de la police d'assurances ou une attestation de couverture.

ANNEXE BORDEREAU DES PRIX

DESIGNATION	QTE	PU
Paillasse de 120 cm de longueur	16	
Paillasse de 150 cm de longueur	2	
Paillasse de 180 cm de longueur	22	
Paillasse humide (avec évier) de 140 cm de longueur	4	
Armoires sous paillasse sur roulettes	32	

Charte santé et sécurité

"MASciR vise le zéro accident et œuvre à l'amélioration de la sécurité de toutes les personnes qui travaillent sur le site de Rabat design center.

L'intégrité physique des personnes étant en jeu, MASciR exige de ses fournisseurs qu'ils identifient et éliminent toute situation dangereuse de travail en mettant en place toutes les mesures préventives (Formation, EPI, modes opératoires....) et en se conformant aux règles de sécurité interne au site pour prévenir les accidents de travail et les maladies professionnelles.

Quant aux produits fournis par ses fournisseurs, ils doivent dans les conditions d'emploi normales être :

- Sûrs pour la sécurité et la santé des utilisateurs et des personnes pouvant se situer à proximité,
- Respectueux de l'environnement.
- Conformés aux normes de qualité et de sécurité requises par la législation en vigueur

Les Fournisseurs s'engagent à fournir toutes les informations nécessaires à la bonne utilisation du produit (Fiches de données sécurité, précautions d'utilisation....)"